



Schéma de promotion des **ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES**



BILAN 2022

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage !



Agir pour et avec vous

Fiche Action-N°	Objectifs /Actions 2022	Atteint Partiellement atteint Non atteint	Actions/Mise en œuvre 2022
FA1-Faciliter l'accès des petites structures économiques à l'achat public du territoire : PME/ESS	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les petites structures à répondre aux marchés publics et les aider à lever les difficultés induites par la dématérialisation via l'organisation d'ateliers/webinaires (Maximilien, Chambres consulaires) Conseiller/informer les TPE/PME sur la mise en œuvre de leurs clauses environnementales et sociales Encourager les groupements d'opérateurs économiques (GOE) 		<ul style="list-style-type: none"> Rencontre Master Class Achats Responsables- Des opportunités business pour les TPE/PME, organisée le 15 novembre 2022. L'objectif : mieux connaître ces structures pour favoriser leur accès à la commande publique, mais aussi les sensibiliser aux marchés de l'EPT. Masterclass coanimée avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Val-de-Marne: 15 participants. Parmi les intervenants: Mathieu Praszezynki de l'Agence des Economies Solidaires, Pauline Anginot de l'association Les Canaux, Stephanie Bardou (EPT), Gwénaél CORFMAT-CCI Val-de-Marne. Financement de l'événement: 5.000 € ligne accompagnement des entreprises dev eco; et petit-déjeuner: 324,50€ Sensibilisation lors des rendez-vous d'entreprises réalisés par les chargés de mission relations entreprises, en lien avec la démarche Spapser. Ex: petit-déjeuner entreprises de Viry Chatillon sur le thème des marchés publics de la ville et le SPAPSER de l'EPT
	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques des fournisseurs dans les marchés attribués en 2019/2020 pour connaître la marge de progression et d'adaptation de nos marchés, et leur localisation Recenser le nombre de marchés ou lots de moins de 40 000 euros et leur objet pour connaître la structure de nos achats 		<ul style="list-style-type: none"> En 2022, 58% des attributaires de marchés étaient des TPE/PME.+ 2 associations. Elles représentaient 63% en 2021 et 79 % en 2019. En 2022, sur un total de 15 procédures à <40 000 , 100% sont attribués aux TPE/PME.
	Favoriser la passation de petits lots de marchés (< 80 000 euros HT), afin d'encourager les petits opérateurs à se positionner		Lorsqu'un acheteur lance une procédure de passation formalisée (AOO), il peut isoler un ou plusieurs lots (d'une valeur < 80 000 euros), afin de les passer en procédure adaptée (Mapa)-plus simplifiée. En 2022 aucune procédure d'appel d'offres n'a permis de dégager des lots pouvant être passés par la procédure adaptée.
	Allonger les délais de publicité des marchés, même pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) : +5 jours en moyenne		En 2022, 29 annonces soit 35 % des marchés ont eu un délai de publicité prolongé d'au moins 5 jours par rapport au délai minimum imposé. Le taux est en progression,mais des améliorations restent possibles, en 2021 - 32 % des annonces étaient déjà avec une durée prolongée.
	<ul style="list-style-type: none"> Systématiser l'évaluation de la qualité de l'exécution des marchés clôturés et à renouveler afin d'assurer la qualité des prestations futures et d'améliorer la rédaction des cahiers des charges Effectuer un bilan en cours d'exécution du marché (tous les 12 mois pour les durées fermes et avant chaque reconduction) 		L'évaluation de la qualité d'exécution et les bilans de fin de marché permettent de collecter des informations sur l'exécution des marchés, de mesurer la performance, d'identifier les axes d'amélioration dans le nouveau cahier des charges. Dans le cadre du marché " travaux de voirie-assainissement" n° 1800039-045, un bilan de fin de marché a été effectué avec l'ensemble des prestataires. Participants en interne: l'espace public, la commande publique, la mission ESS- clauses d'insertion. Points abordés: échange autour des groupements d'opérateurs économiques, quelle part laisser aux TPE/PME dans ce groupement. Egalement, sur la forme du nouveau marché et la mise en place d'une clause limitative d'attribution. Les prestataires sortants y sont favorables. Problématique relative au respect des engagements d'insertion par le prestataire SRT, qui s'est rattrapé en fin de marché.
	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser les avances dès 20 000 euros HT d'achat Prévoir un taux d'avance de 30 % Le versement des avances, dans les marchés compris entre 20 000 et 40 000 euros HT, se fera sans garantie à première demande ou caution solidaire Diminuer la retenue de garantie, de 5% à 3%, dans les marchés de travaux de moins de 500 000 euros HT Pour les marchés de moins de 200 000 euros, la caution personnelle et solidaire pourra remplacer la retenue de garantie Organiser des bilans réguliers en interne sur les conditions financières dans les marchés 		L'avance correspond au versement d'une partie du montant du marché au titulaire avant le commencement du marché. Elle facilite l'exécution des marchés et contribue à l'égal accès des entreprises à la commande publique. Les collectivités peuvent instaurer des régimes d'avances plus favorables.
	Améliorer et simplifier la rédaction des dossiers de consultation des entreprises (DCE) afin de prévenir l'irrégularité des offres		L'effort de simplification des cahiers des charges dans le cadre de procédures à faibles montants, qui ne dépassent pas 40 000€. Cela facilite l'accès des petites structures à la commande publique. Utilisation systématique de Marco- outil métier d'aide à la rédaction, pour la rédaction de l'ensemble des contrats.
	Sensibiliser les services opérationnels à l'utilisation des variantes lors de la construction du marché		Accompagnement des services opérationnels par la commande publique à l'utilisation de variantes (propositions innovantes), comme levier de performance de l'achat et d'élargissement de la concurrence. Ouverture aux variantes dans le marché "Etude urbaine du secteur des 4 chemins à Arcueil". Une seule proposition reçue, non retenue après analyse.
	Rédiger, dans la mesure du possible, des cahiers des charges fonctionnels		La définition fonctionnelle des besoins contribue à améliorer la concurrence et le rapport qualité/prix. Certains de nos marchés tendent aujourd'hui vers une définition fonctionnelle, notamment ceux qui sont lancés après une opération de sourcing, ce qui permet de réévaluer le besoin en phase avec les réalités du marché.
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les marchés susceptibles de faire l'objet d'une démarche de sourcing/sourcing en lien avec les services opérationnels lors de la planification des marchés Développer le sourcing/sourcing Accompagner les services opérationnels à la technique du sourcing (guide de la commande publique, tutoriels...) 		Le sourcing fournisseur est le premier levier pour amorcer une politique d'achats responsables. La planification des marchés 2022 a permis d'identifier les marchés/fournisseurs à sourcer. Plusieurs opérations de sourcing ont été réalisées pour les marchés: "déménagement des locaux", "location de véhicules utilitaires et légers", " location de véhicules lourds", " nettoyage des locaux et des vitres".	

FA2-Soutenir les activités économiques d'utilité sociale et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les marchés aux spécificités des structures • Améliorer l'information aux candidats rejetés 		Le marché "Nettoyage des locaux et des vitres", réservé aux structures de l'insertion du département de Val de Marne et de l'Essonne, a fait l'objet d'un sourcing préalable. Cet échange a permis de calibrer mieux le marché.
	Allonger le temps de réponse (temps de publicité) pour les marchés réservés ou avec clause d'insertion		En 2022, 29 annonces soit 35 % des marchés ont eu un délai de publicité prolongé d'au moins 5 jours par rapport au délai minimum imposé. En 2021, 32 % des annonces.
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le recours aux marchés réservés/Objectif 3% en 2022 • Favoriser les réponses en cotraitance via les groupements d'opérateurs économiques 		2 groupements constitués dans le cadre des marchés réservés (Conciergerie Hercule/Régie de Quartier; HEP- AEF94-Fresnes services)
			3 marchés réservés, soit 3,6% des marchés: Nettoyage des locaux /Impression-Reprographie.
	Sensibiliser les donneurs d'ordres à ce modèle économique et améliorer la visibilité des structures		<p>Dans une perspective de sensibilisation des donneurs d'ordres du territoire et de l'EPT, une matinale des Achats Responsables a été organisée le 06 décembre 2022. En partenariat avec la Chambre régionale de l'ESS, les têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique (RIAE 94 et Act'ESSonne), la mission ESS de l'EPT, cette rencontre a eu pour objectifs d'aborder les évolutions réglementaires en faveur des achats responsables (loi AGECE, Climat et Résilience ...) et échanger autour des impacts, découvrir les solutions proposées par les acteurs économiques de l'ESS et de l'économie circulaire: pitch de solutions des structures de l'ESS : GROOM, Greenwhishes, DM-Compost, entreprises de prestations dans la gestion des déchets; Les Alchimistes, entreprise agréée ESUS dans la gestion des biodéchets; Pandobac : entreprise spécialisée dans la consigne alimentaire; La Ressourcerie du Spectacle : association qui récupère et réemploie les déchets du milieu du spectacle, scénographie; Ecodair : entreprise d'insertion de reconditionnement informatique; HEP/La conciergerie d'Hercule/ Hercule Insertion- structures locales de prestations multiservices aux professionnels (propreté des locaux, entretien des espaces verts, rénovation intérieure); Rejoué- association locale qui donne une seconde vie aux jouets; Essonnemobilités, Soun- solutions de transport de biens et de personnes; 22 structures présentes.</p> <p>En 2022, 3 structures de l'ESS sont titulaires de marchés classiques non réservés : Biocycle, le Sens de la Ville, DM Compost.</p> <p>Mise en place d'un questionnaire de recensement pour mieux comprendre les pratiques d'achats des donneurs d'ordres à l'EPT. Les réponses au questionnaire (29) montrent que: Les répondants associent la commande publique avant la rédaction de la fiche d'achat; ils favorisent l'accès des petits opérateurs économiques (TPE/PME/ structures de l'ESS) aux marchés publics essentiellement par le biais de l'allotissement et le sourcing; ils favorisent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi en incluant dans le marché la clause sociale, le critère de performance ou en réservant le marché; ils intègrent la clause environnementale principalement dans les conditions d'exécution du marché et dans le critère d'attribution; la commande publique apparaît comme un levier de maintien en emploi des personnes en situation de handicap et retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi; les principaux freins à la mise en place des achats responsables sont le manque d'informations ou d'accompagnement ainsi que la méconnaissance des normes et acteurs économiques; les retours d'expériences d'autres collectivités (benchmark), les échanges de bonnes pratiques entre services, le guide, peuvent contribuer aux achats responsables; 100% des répondants n'ont pas suivi de formations sur le thème des achats responsables les 12 derniers mois; plus de la moitié sont intéressés pour participer à une telle formation.</p>
FA3- Connaître les actions des entreprises en matière de responsabilité sociétale et territoriale (RSE-T) et valoriser les plus vertueuses	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un groupe de travail RSE-T pour élaborer un questionnaire RSE, analyse des résultats du questionnaire, et des rapports extra financiers des entreprises, valoriser les actions ayant un impact sur le territoire. Moyens de valorisation: les assises du développement économique et de l'emploi, actions de communication de l'EPT • Mieux connaître les pratiques RSE des entreprises attributaires 		Sujet reporté en 2023
FA 4- Augmenter la part des marchés intégrant des heures d'insertion pour toucher un public plus diversifié	Diversifier les publics bénéficiaires de l'insertion par un élargissement des marchés supports, et de type de marchés		<p>Sur la base des marchés précédemment conclus, avec clause d'insertion, en 2022, nous comptabilisons 39 bénéficiaires de l'insertion (1 femme et 38 hommes), et 46 contrats de travail. En légère baisse par rapport à l'année 2021, qui comptait en insertion 2 femmes et 42 hommes.</p> <p>Sur ces 39 personnes, 7 résident en quartier politique de la ville, soit près de 18 %, et 35 habitent une ville du territoire.</p> <p>14 395,02 heures d'insertion ont été réalisées en 2022 dans le cadre de marchés de l'EPT. A noter qu'au total l'équipe clause de l'EPT a mis en œuvre en 2022 près de 275 000 heures d'insertion.</p>
			<p>Situation des bénéficiaires et sortie en emploi</p> <p>Parmi les 39 bénéficiaires de l'insertion, au 31 décembre 2022, 30 personnes sont toujours en emploi : 22 personnes en contrats d'intérim d'insertion (CTTI), 2 personnes en contrats d'insertion en CDDI (Contrat à durée Déterminée d'Insertion) au sein d'une entreprise d'insertion, 2 personnes en CDD, 4 personnes en CDI (souvent à l'issue d'une longue période en intérim d'insertion).</p> <p>Par ailleurs, 6 personnes sont de nouveau demandeurs d'emploi, 2 situations de personnes non connues (sans nouvelles), 1 personne est partie à la retraite.</p> <p>Bilan globalement positif puisque près de 77 % des personnes sont toujours en emploi au 31 décembre 2022 (CDI, CDD et contrats d'insertion) suite à leur entrée dans le dispositif clause. La majorité de ces personnes réalisent leurs contrats en cours sur des clauses et heures d'insertion.</p>
			En 2022, 14 marchés soit 17 % de l'ensemble des marchés intègrent une clause d'insertion. 15% en 2021.
			Typologie de marchés intégrant des clauses sociales: travaux d'entretien infrastructures d'assainissement; travaux pour la conception, gestion et maintenance de l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore (SLT); Travaux de renouvellement, de création, de dévoiement et de renforcement de canalisation d'eau potable.
	Identifier en amont les marchés pouvant intégrer une clause d'insertion: planification, fiche d'achat. Un objectif de 30 000 heures d'insertion /an en 2024.		Sur la base des marchés précédemment conclus, 14 395,02 heures d'insertion ont été réalisées en 2022, en légère hausse par rapport à 2021, qui comptabilise 14 053 heures. Cela représente 39 bénéficiaires de l'insertion (1 femme et 38 hommes) pour un total de 46 contrats de travail.

	Encourager les entreprises à privilégier la qualité dans l'exécution des clauses d'insertion en favorisant les contrats durables et les parcours professionnalisants. Possibles mesures d'incitation auprès des entreprises (bonus d'heures par exemple)		Dispositions d'encouragement à l'emploi durable (valorisation CDD longs et CDI) prévues dans les marchés d'ordures ménagères et assainissement /voirie. En 2022, nous comptabilisons 10 contrats "Embauche directe "(CDD, CDI, C.Alternance).
	Intégrer dans les appels d'offres/concessions un critère de jugement reposant sur la performance d'insertion		14 marchés soit 17 % intègrent en 2022 un critère de performance en matière d'insertion professionnelle (accueil et suivi des publics, encadrement et tutorat, formation et perspective de pérennisation en emploi durable), favorisant les parcours vers l'emploi. En augmentation par rapport à 2021, où seulement 3 marchés soit environ 3% comportaient un tel critère.
	Promouvoir et renforcer la transversalité entre les services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (service achat, services techniques, service insertion...) afin d'examiner la possibilité de mettre en œuvre une clause d'insertion tant au niveau quantitatif que qualitatif.		Présentation "Clauses sociales dans les marchés" aux acheteurs du territoire : la clause d'insertion, le marché réservé, le marché d'insertion, par E.Valy et B. Fialho. Echange avec les acheteurs sur les bonnes pratiques en matière d'insertion : conseil de passer par un facilitateur, par un accompagnement dans la rédaction des clauses d'insertion et le suivi en exécution. Sur la possibilité de réserver un marché : aux entreprises adaptées (EA), et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT); aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE); aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (EESS). Attention aux marchés avec reprise du personnel, réflexion préalable indispensable sur le lot à réserver. A souligner l'importance de la phase de sourcing, pour s'assurer des capacités de réponses des secteurs retenus. Exemple: travail entre services assainissement, voirie (+régie de l'eau) sur l'analyse des offres, insertion des clauses d'insertion; une dynamique enclenchée.
FA 5-Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et /ou en situation de handicap par la réservation de marchés	Constat global sur la mise en oeuvre des marchés réservés en 2022:		En 2022, un marché a été réservé (entreprise adaptée)- le marché d'impression, lot reprographie. Deux lots du marché "nettoyage des locaux" ont été réservés aux structures de l'insertion. Deux groupements d'opérateurs économiques ont été constitués à cet effet. Dans le cadre du marché nettoyage des locaux, en 2022 nous avons recensé: Sur la partie Nord avec les prestataires AEF94, Fresnes Services, HEP: -39 salariés en insertion, dont 20 femmes et 19 hommes -nombre de sorties au 31-12-2022 : 14 dont 8 en formation et/ou emploi, 25 salariés sont toujours en parcours, -nombre d'habitants Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : 10 Sur la partie Sud avec les prestataires la Conciergerie d'Hercule, RQ Multiservices, RQ Portes de l'Essonne, nous avons : - 17 salariés en insertion : 4 femmes et 13 hommes -nombre de sorties : 6, dont 2 emplois durables , 1 emploi transition, 3 en formation -nombre d'habitants QPV : 10
	Accompagner techniquement les acheteurs dans l'élaboration des marchés réservés		Accompagnement technique des donneurs d'ordres dans l'élaboration des marchés réservés: Reprographie et nettoyage des locaux.
	Associer aux revues de marchés la mission handicap et insertion		Les marchés issus de la planification annuelle avec les services opérationnels sont mis à disposition de la mission handicap et insertion, dans le but d'identifier les marchés à réserver. La mission handicap et insertion participent aux revues de marchés réservés organisées par la commande publique.
	Evaluer de manière systématique et pour chaque marché, la possibilité de le réserver		Evaluation partielle des marchés en 2022.
	<ul style="list-style-type: none"> Porter à la connaissance des services de l'EPT les informations relatives aux activités économiques des structures d'insertion Consolider une base de données des structures du milieu protégé et insertion à partir des outils existants (AGDE) 		<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une matinale des achats responsables pour une meilleure connaissance des métiers de l'insertion. Un événement qui a permis de découvrir de nouvelles solutions développées par les structures du territoire. Action initiée en 2022, reconduite en 2023
FA6- Promouvoir le secteur adapté/protégé et favoriser la connaissance réciproque des structures et des acheteurs publics	Formaliser la coopération avec les acteurs du secteur handicap (UNEA ou GESAT)		Dialogue initié avec les têtes de réseau. Dans une perspective de collaboration, une rencontre avait été organisée avec l'UNEA et le GESAT le 07 avril 2022. Echange, présentation de l'EPT et de la démarche SPAPSER. Affirmation de la volonté de notre établissement de réserver davantage de marchés aux structures adaptées EA. Proposition d'accompagnement personnalisé par le réseau GESAT dans le cadre d'un partenariat, sur des missions: 1) Développer les achats auprès des ESAT et Entreprises Adaptées 2) Former et impliquer les acheteurs / prescripteurs dans la démarche d'achat responsable 3) Outiller les agents 4) Valoriser les ESAT-EA du GOSB.
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les agents sur les questions liées au handicap Porter à la connaissance des services les informations relatives aux activités économiques des structures du handicap 		Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, notre EPT organise le 17 novembre 2022 un DUODAY- journée consacrée au handicap et à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.
	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux HandiCafé du territoire/Participer au Salon annuel Handicap, Emploi & Achats Responsables (Inclusiv' Day), rendez-vous des entreprises inclusives et des innovations sociales Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) 		Actions reconduites en 2023.
FA 7- Élaborer une charte de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle femmes/hommes	Rédaction d'une charte, qui affirme publiquement la lutte contre les discriminations comme une priorité de l'EPT		Travail amorcé en 2022: première ébauche de charte rédigée par Marie Guillaumin. Le cadre juridique y est abordé, de même que les objectifs, les engagements moraux des titulaires de marché, les conséquences des discriminations et les sanctions prévues. Objectif : actualiser et finaliser la charte afin de l'annexer à tous nos DCE.
	Elaborer un questionnaire, qui permet d'avoir une connaissance plus fine des pratiques des entreprises en matière de lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité		Action reportée en 2023.

FA 8- Créer une clause/critère « Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité Femmes /Hommes »	La clause « Lutte contre les discriminations et Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » est un nouvel outil qui combine critères d'attribution et conditions d'exécution		Action reportée en 2023.
FA 10- Construire de manière durable le territoire de demain	Constat global relatif à la mise en oeuvre des clauses environnementales et des critères dans les marchés lancés en 2022		Le cadre juridique de la commande publique n'a cessé d'évoluer pour favoriser le développement durable et l'économie circulaire. En 2022, 36 marchés lancés (soit 44%) intègrent une clause environnementale. Dans 30 marchés lancés (soit 36%) un critère environnemental d'attribution a été prévu.
	<ul style="list-style-type: none"> Animer une démarche qualité fondée sur le retour d'expérience afin de renforcer les critères environnementaux et leur pondération (tendre vers 20%), dans les marchés de travaux et aménagement Mettre en place un groupe de travail "qualité" intégrant différents services. 		Le groupe de travail non constitué en 2022: questionnement sur la forme de travail avec les différents services, dans un seul groupe? ou distinctement ? Dynamique amorcée associant la commande publique, la mission transition écologique et les services instructeurs, visant à répertorier et prioriser certains marchés susceptibles d'intégrer des critères environnementaux et leur pondération, à l'exemple des marchés d'Assainissement-voirie, travaux ville de Gentilly.
	Des interventions ponctuelles sur des sujets visant la qualité environnementale des travaux pourront animer ces rencontres (déchets, eau, énergie, biodiversité, etc.)		Présentation des dispositions de la loi "Climat et résilience" aux collègues de la Commande publique, par le secteur "Climat Air Energie" et la mission "Spapser". Objectif: sensibilisation, anticipation et prise en compte dans les marchés des nouvelles obligations issues de la loi. Organisation d'une session de formation sur le thème de l'achat durable, à destination des services opérationnels.
	Identifier les acteurs et les sources potentielles de matériaux et ressources bio sourcés (étude 2022-2023)		Action reportée en 2023
	Dans les appels d'offres de construction et d'entretiens routiers, inscrire une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage		Dynamique engagée Marché "voirie -assainissement" : Critérisation environnementale à hauteur de 10% en fonction de la capacité du candidat à préserver les ressources naturelles et alluvionnaire et ainsi le recyclage des matériaux, réduire la gêne et les nuisances et favoriser l'intégration du chantier dans l'environnement, limiter les émissions de GES générées par les travaux d'entretien. Démarche à poursuivre et à généraliser à l'ensemble des marchés de construction/réhabilitation routiers.
FA 11 - Vers une administration à faible empreinte environnementale	Prendre en compte le critère "cycle de vie" du produit et "coût global" dans nos achats: analyser le besoin en raisonnant en coût global d'utilisation, tout au long du cycle de vie du produit, optimiser la durée de vie, lutter contre l'obsolescence programmée: intégrer la qualité et la durabilité des matériaux et produits proposés par les fournisseurs et leur potentialité de recyclabilité		Les articles R. 2152-7 et R. 2152-9 du code de la commande publique prévoient, pour le premier, la possibilité de recourir à un critère d'attribution relatif au coût du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage, et précise, pour le deuxième, que cette notion couvre tout ou partie des coûts du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage. On distingue généralement 2 types de coûts: - "Les coûts supportés directement par l'acheteur, ou « coûts directs » que constituent les coûts liés à l'acquisition, à l'utilisation, à la maintenance et à la fin de vie. C'est ce qu'on désigne sous l'appellation « Coût global ». - Les coûts indirects ou « coûts externes » supportés par l'ensemble de la société, telles que la pollution atmosphérique ou la déforestation". (Notice "prise en compte du coût du cycle de vie dans une consultation" DAJ). Difficulté d'appréhender tous les aspects de la notion de coût global, sans formation et outils opérationnels.
	Promouvoir des produits/matériels respectueux de l'environnement: privilégier voire imposer dans les cahiers des charges le recours aux écolabels (ou équivalents), aux produits biosourcés		La promotion des produits respectueux de l'environnement ainsi que l'augmentation de la part de produits issus du réemploi ont fait l'objet de clauses spécifiques et/ou critérisation, notamment concernant les marchés ciblés suivants lors du renouvellement de certains marchés, notamment: Vêtements de travail: les prestations de nettoyage et produits proposés ont à respecter les normes et processus respectueux de l'environnement conformément aux clause du CCTP, selon les lots critérisation de 10 à 20% pour la qualité environnementale des produits (issus de l'agriculture biologique, issus du réemploi, fabriqués selon des processus à faible impact environnemental, écolabellisés), les filières proposées pour le recyclage des vêtements usagés et le recours à des procédés à faible impact environnemental et selon une logistique bas carbone pour les prestations de nettoyage. Fontaines à eau: Conformément au CCTP et afin de réduire les impacts sanitaires et environnementaux des fontaines à eau sur l'ensemble de leur cycle de vie, les produits proposés doivent répondre à certaines spécifications (économe en énergie et en eau, composé de matière recyclée, avec peu d'emballage, usage de produits à faible impact environnemental pour la débactérisation....), pondération environnementale à hauteur de 15% en fonction des caractéristiques environnementales des appareils et du recours à une logistique bas carbone. D'autres marchés impactés: traiteur, éclairage public, location de véhicules légers Location de véhicules lourds et légers : Marché visant à limiter la consommation de ressources non renouvelables (énergies fossiles) en diversifiant les énergies utilisées par les véhicules et en développant le recours aux énergies renouvelables, à réduire les émissions de polluant et les émissions de gaz à effet de serre, recours à des véhicules peu polluants compatibles avec les conditions d'exploitations, à réduire les émissions sonores causées par les véhicules lourds en choisissant des véhicules peu bruyants, à réduire la pollution et la nuisance liées à la production des déchets. Nettoyage des locaux et des vitres: Critérisation "développement durable" comprenant notamment la qualité des produits d'entretien utilisés, leur stockage et l'élimination de leurs contenants, pondérée à 10%. Insertion de clauses environnementales visant à limiter les impacts environnementaux des activités humaines, de préserver les écosystèmes et les ressources naturelles : recours à des écoproduits, méthode de nettoyage économe en produits chimiques, utilisation de produits réutilisables. Déménagement des locaux: Pondération du critère environnemental à 15% au regard de la qualité du parc de véhicules et des engins de levage, utilisation d'une flotte de véhicules bas carbone, et tenant à la limitation des emballages. Le marché prévoit une clause environnementale relative à l'optimisation des déplacements professionnels, à l'utilisation d'une flotte bas carbone, ainsi qu'à l'utilisation limitée de cartons et emballages. Défibrillateurs: Pondération 10% du critère environnemental, au regard de la réduction de impacts environnementaux des produits(consommation énergétique, durabilité des matériels, pourcentage des matières recyclables ou recyclées, limitation de la production des déchets). Clause relative à la collecte et au recyclage précisant que le titulaire doit proposer des solutions de collecte et de valorisation des consommables utilisés (piles, électrodes).
	Augmenter la part de fournitures issues du réemploi dans la commande publique et donner une seconde vie aux objets lors du renouvellement du marché		

<p>FA 12- Promouvoir une alimentation durable</p>	<p>PROMOUVOIR LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, PAYSANNE OU RAISONNÉE ET DE SAISON</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prestataire devra proposer au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, paysanne, de saison Recours aux labels et certifications de référence : AB français ou Eurofeuille européen 		<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des clauses envisagées à horizon 2022 ont été incluses dans le nouveau marché: promotion des produits issus de l'agriculture biologique (au moins 50 %), au moins 20% de produits issus d'un circuit-court, recours aux labels, privilégier les livraisons bas carbone, événements zéro déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire (adapter les quantités commandées) Lancement d'une étude d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire à Vitry, en lien avec les objectifs PLPDMA-Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, et l'objectif SPAPSER "lutte contre le gaspillage alimentaire" A été intégré dans le critère "valeur technique" -sous-critère "organisation des prestations" sur 10 points: l'utilisation de produits, d'emballages biodégradables ou recyclables, propositions du candidat relatives à la gestion des couverts.
	<p>PRIVILÉGIER LES CIRCUITS-COURTS, LE COMMERCE ÉQUITABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prestataire devra proposer au moins 20 % de produits issus d'un circuit-court (1 intermédiaire maximum) et privilégiera les produits de saison Les produits tels que café, thé seront issus du commerce équitable Recours aux labels et certifications de référence : Fairtrade Max Havelaar, Écocert Équitable, Symbole Producteurs Paysans 		
	<p>ENCOURAGER UNE LOGISTIQUE ÉVÉNEMENTIELLE BAS CARBONE</p> <ul style="list-style-type: none"> Les modes de livraison bas carbone seront privilégiés : cycles (vélos, triporteurs) et véhicules à faible émission Les véhicules à faible émission sont définis comme les véhicules classifiés en Crit'Air 0 à 1 et recouvrent : véhicules électriques, hydrogène, essence à partir de 2011 		
	<p>VISER DES ÉVÉNEMENTS ZÉRO DÉCHET</p> <ul style="list-style-type: none"> Proscrire les bouteilles en plastique (eau, jus de fruit), la vaisselle en plastique (vaisselle lavable de préférence ou, si impossibilité technique, vaisselle en carton ou matériau compostable) et les plateaux repas en plastique Adapter les quantités commandées au plus juste au besoin, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire 		